

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 05 et 09 décembre 2025 / Date d'affichage : 05 et 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Thibault PUGNAT, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT.

Absent(es) excusé(es) : Mme Adeline HENNICHÉ, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Mélina ISOUX (pouvoir donné à Monsieur le Maire)

Secrétaire de séance : Mr Fabrice DEVERLY

### Délibération du Conseil Municipal n°2025-100

#### ADMINISTRATION GENERALE

- Validation de la convention d'exploitation et du règlement intérieur et d'utilisation de la patinoire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement de l'animation du centre-village en période hivernale et les réunions participatives engagées avec les socio-professionnels sur l'animation touristique et saisonnière, la commune a réalisé l'investissement dans une patinoire synthétique de 10m de longueur et 8m de largeur qui sera implantée place du Mont-Blanc au centre village durant toute la saison d'hiver. L'investissement comprend l'équipement de la patinoire, un lot de 80 patins, une sonorisation et de l'éclairage, un chalet d'accueil, du matériel d'aide au patinage, d'eisstock et d'initiation au Hockey.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur la convention d'exploitation de cet outil qui sera exploité par Cordon Tourisme, en cohérence avec le point 3-3 de la convention d'objectif. Le conseil municipal est appelé également à se prononcer sur le règlement intérieur et d'utilisation annexé à la convention d'exploitation.

Après lecture de la convention et du règlement intérieur et d'utilisation annexé, le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**VALIDE** la convention d'exploitation de la patinoire et son règlement intérieur et d'utilisation annexé.

**AUTORISE** le maire à signer la convention susvisée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le :  
Affiché le :

17 DEC. 2025

17 DEC. 2025

Fait à CORDON, le 15 décembre 2025  
Le Maire



M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

A blue ink signature of the name 'Fabrice DEVERLY'.

M. Fabrice DEVERLY